



INSTITUT DE KRIYA YOGA - FRANCE

Le Kriya Yoga Originel et authentique de Babaji Maharaj, Lahiri Mahasaya, Sri Yukteshwar Giri, Bhupendranath Sanyal, Paramahansa Yogananda, Swami Satyananda Giri, Paramahansa Hariharananda et Paramahansa Prajñanananda

Formulaire d'adhésion 2022



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail (*): merci de bien former vos lettres et chiffres _____

Téléphone : _____

Année initiation 1^{er} kriya : _____ par : _____

Année initiation 2^{ème} kriya : _____ par : _____

Pratiquez-vous d'autres techniques de méditation ? Si oui, lesquelles ? _____

Enseignez-vous une autre forme de yoga ? Si oui, laquelle ? _____

Avez-vous des problèmes de santé particuliers ? _____

J'autorise que mes : nom, prénom, et date(s) d'initiation soient communiqués à la maison-mère du Kriya Yoga pour l'Europe, située en Autriche. Oui Non

☀ **Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales (* et **)**

☀ **Engagement de non divulgation des techniques** : Je m'engage à ne jamais divulguer les techniques de Kriya Yoga et ce sous aucun prétexte.

☀ **Signature (obligatoire) :**

Vous pouvez régler votre adhésion (10€) lors des programmes et retraites ou envoyer votre adhésion directement à :
Secrétariat Institut Kriya Yoga - 2, impasse du pont de pierre - 72530 - Yvré l'Évêque
IBAN de l'Institut de Kriya Yoga : FR76 4255 9100 0008 0035 2163 177 Bic CCOPFRPPXXX

(*) Les informations concernant les activités organisées par l'association vous seront transmises par email sauf avis expresse de votre part. IKY s'engage à la Protection des données en référence au CEPD (Contrôleur Européen de la Protection des Données), autorité indépendante chargée de la protection des données au niveau de l'Union européenne (UE).

(**) Lire attentivement les deux points suivants :

a) Adhésion annuelle : L'Institut de Kriya Yoga est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Les statuts stipulent que, pour pouvoir participer aux activités de l'Institut de Kriya Yoga, il faut être membre de l'association et donc être à jour de son **adhésion annuelle qui est de 10 €** pour l'année **2022** - chèque d'adhésion à établir à l'ordre d'**Institut de Kriya Yoga** ou virement bancaire (voir en bas de feuille). En devenant membre de l'Institut de Kriya Yoga, l'adhérent participe aux activités de l'association et reçoit les documents et bulletins d'information.

b) Assurance et responsabilité civile : L'adhérent participe aux programmes à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Il reconnaît que son devoir est d'informer les organisateurs de son état de santé. En cas de traitement médical spécifique, il est conscient qu'il lui faut avoir une autorisation médicale pour pouvoir participer aux programmes et en avertir l'Institut.

L'adhérent décharge l'Institut de Kriya Yoga de toute responsabilité lors des activités organisées par celui-ci, et renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'Institut de Kriya Yoga. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation aux activités organisées par l'Institut de Kriya Yoga.

L'adhérent est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance Accident et Responsabilité Civile.

Siège social : IKY/N, V. CHAUDET- 2, impasse du pont de pierre - 72530 - Yvré l'Évêque